

Le Gouvernement perçoit-il la situation catastrophique des entreprises du secteur



Le Gouvernement perçoit-il la situation catastrophique des entreprises du secteur

Depuis le début de la crise, le secteur du Transport routier de marchandises a toujours répondu présent en assurant la continuité de l'approvisionnement des 67 millions de Français. Et si le Gouvernement a pris des mesures d'urgence pour aider les entreprises en matière de trésorerie (sans qu'elles ne coûtent un centime au budget de l'État), le secteur attend toujours un véritable plan de relance dédié. Car la reprise s'annonce particulièrement lente. Les organisations professionnelles exigent que des mesures concrètes soient prises pour soutenir les entreprises dans cette phase de reprise économique. Il en va de la survie du secteur, mais aussi de l'ensemble de l'économie française qui repose, en bonne partie, sur la continuité de la chaîne logistique.

Le 17 avril dernier les ministres Gérald DARMANIN et Jean-Baptiste DJEBBARI annonçaient un certain nombre de mesures d'urgence à destination du secteur dont le remboursement trimestriel

de la TICPE. Des mesures importantes sans qu'elles ne coûtent un centime à l'État. Mais des mesures d'urgence qui ne sauraient se substituer à un véritable plan de relance dédié.

Les organisations professionnelles ont été force de proposition en la matière. Elles sont donc en attente de réponses claires sur leurs propositions de relance formulées il y a déjà plusieurs semaines, en particulier :

- Exonération de tout ou partie des charges sociales et fiscales pour les entreprises du secteur dont les clients auraient eux-mêmes fermé ;
- Une prorogation des mesures de chômage partiel pour les entreprises tant que l'activité n'est pas revenue à la normale ;
- Report au 1er janvier 2022 de la diminution programmée de 2 €/hl, soit deux centimes par litre du remboursement partiel de TICPE sur le gazole professionnel des transporteurs routiers instaurée par la Loi de finances 2020 ;
- Intégration d'un pied de facture Covid pour faire face aux coûts générés par l'intégration des différentes mesures.

Plus globalement, les organisations professionnelles attendent cette fois des mesures concrètes et significatives sur les modalités d'un plan de relance du secteur. Elles doivent permettre aux entreprises de faire face aux difficultés du redémarrage économique au cours du second semestre 2020 et du premier semestre 2021, conformément aux engagements pris il y a un mois. Il en va de la survie de nombreuses entreprises du secteur, mais aussi de l'ensemble de l'économie française qui repose, en bonne partie, sur la continuité de la chaîne logistique.

Contacts presse
Jean-Marc RIVÉRA
06 30 12 37 37

jeanmarc.rivera@otre-direction.org